

## **Karim A. A. Khan QC**

**LLB (Hons) (Lond), AKC (Lond), FSIArb, FCIArb, Dip. Int.Arb. (CIArb) Barrister-at-Law**

*« ‘Avocat éblouissant’ et ‘stratège’ redoutablement intelligent » ayant représenté des clients devant des tribunaux internationaux dans le monde entier. En sa qualité de procureur du TPIY et du TPIR, il a acquis une vaste expérience dans le traitement de questions complexes telles que les crimes contre l’humanité, les crimes de guerre et les différends relatifs à l’atteinte à l’autorité de la cour. Sa capacité à aborder et à résumer les analyses juridiques les plus complexes en termes concis — mais percutants — est devenue légendaire. Avocat très bien noté avec lequel il faut compter. Il défend ses causes avec acharnement tout en conservant un comportement honorable. Il possède une connaissance approfondie du droit international et ses talents d’avocat et de rédacteur ne sont plus à démontrer. Il a la capacité d’aller au cœur d’une question juridique et d’identifier les solutions possibles avec précision et rapidité. Karim gère des équipes importantes sans que l’excellence du service fourni en pâtisse et c’est aussi un avocat acharné ». Chambers and Partners Legal Directory(2016-2020)*

*« Il s’assure d’avoir une connaissance très approfondie non seulement des éléments factuels d’une affaire, mais aussi de tous les autres aspects lesquels, dans ce domaine, impliquent des considérations politiques, culturelles et sociétales ». Legal 500 (2021) “Leading Silk”, Ranked Tier 1, “International crime & Extradition*

**KARIM AHMAD KHAN QC** occupe actuellement le poste de sous-secrétaire général des Nations Unies. Il a été nommé par le Secrétaire Général de cette organisation (Antonio Guterres) premier conseiller spécial et Chef de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité.

Avocat depuis 28 ans, et conseiller de la Reine depuis 2011, Karim a participé à certaines des plus grandes affaires pénales internationales pour l’accusation, la défense et les victimes. Il a été amené à participer à des affaires devant toutes les juridictions internationales ou hybrides, y compris la CPI, le TPIY, le TPIR, les CETC, le TSSL, le TSL, EULEX et le SPSC des Nations Unies au Timor-Leste (ATNUTO), ainsi que la CIJ. Il a traité des affaires internationales complexes en Asie, en Europe et en Afrique du Nord, de l’Est, du Centre et de l’Ouest. Il est Recorder (juge à temps partiel) de la Crown Court of England & Wales et a travaillé auparavant comme Senior Crown Prosecutor à Londres et à la Law Commission of England & Wales. Karim a présidé l’Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ICCBA) de juin 2017 à juin 2018. À la fin de son mandat de président, Karim a été nommé premier président honoraire de cette association lors de la réunion de son assemblée générale de 2018. En juillet 2018, il a été reconnu « Ambassadeur mondial de l’Association du Barreau africain ».

**Qualifications :** Barrister (appelé en octobre 1992, Queen's Counsel 2011) ; Bencher, Honorable Society of Lincoln’s Inn, Londres ; LLB (Hons), A.K.C., (King’s College, Londres) ; Inns of Court School of Law, Londres ; Dip.Int.Rel (CIFE, Nice), FSIArb, FCIArb, Dip, Int. Arb (CIArb), Diplôme supérieur, Droits de l’homme internationaux (Abo Akademi, Turku, Finlande) ; D Phil (candidat), Wolfson College, Université d’Oxford ; Doctorat, honoris causa, University College FAMA, Pristina, Kosovo (2012) ; doctorat honoris causa, Université européenne, Tirana, Albanie.

## **1. Expérience en matière de poursuites et d'enquêtes aux niveaux national et international**

### ***(i) Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) depuis juillet 2018***

Conformément à une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (RCS 2379) adoptée à l'unanimité en septembre 2017, le conseiller spécial Khan a dirigé la création de l'UNITAD et assuré le déploiement de l'équipe de New York à Bagdad dans les trois mois suivant sa nomination en juillet 2018. Cinq rapports ont été soumis au Conseil de sécurité, lequel a également bénéficié d'états semestriels d'avancement des travaux. Sous sa direction, l'UNITAD a cherché à adopter une approche innovante et dynamique pour la mise en œuvre de son mandat, en s'appuyant sur des partenariats stratégiques solides avec les autorités iraqiennes, les groupes de survivants, les communautés touchées, les organisations non gouvernementales et les États membres.

<https://www.unitad.un.org/content/multimedia>

#### *Principales réalisations*

- Obtention d'un budget initial de 20 millions d'USD grâce à un réel dialogue avec les États membres (30 millions si l'on compte les contributions du fonds d'affectation spéciale) ;
- Mise en place du cadre institutionnel, de l'organigramme, des procédures opérationnelles standards et de la stratégie d'enquête initiale de l'Équipe avec l'adhésion de toutes les principales parties prenantes ;
- Création de six unités d'enquête de terrain spécialisées dans les crimes commis par Daech contre de nombreuses communautés en Iraq ;
- Création d'unités thématiques spécialisées, notamment l'unité chargée des crimes contre les femmes et les enfants (GCCU) et l'unité de protection et de soutien des témoins (WPSU), afin que le travail de l'Équipe dans ces domaines s'appuie sur les normes internationales ;
- Création d'une unité de suivi financier ;
- Collecte de preuves auparavant inaccessibles aux autorités nationales cherchant à poursuivre Daech, y compris des enregistrements d'appels, des preuves numériques extraites des dispositifs électroniques de Daech et des scans laser 3D des scènes de crime dans tout l'Iraq ;
- Soutien direct aux procédures nationales en cours, y compris une facilitation des dépositions de témoins devant les tribunaux iraqiens par le biais de liaisons vidéo depuis les locaux de l'UNITAD à Bagdad ;
- Soutien aux autorités nationales pour l'excavation de fosses communes à Sinjar avec sécurisation des principales sources de preuves médico-légales ;
- Conclusion de protocoles d'accord et autres cadres juridiques avec les États membres, les ONG, les organisations internationales, les groupes de survivants et les institutions universitaires.
- Réponses innovantes à la COVID-19, exploitation de la technologie et début des entretiens à distance si nécessaire.

*Établissement d'un partenariat entre l'Équipe d'enquête, les acteurs nationaux et la communauté internationale* : La coopération avec les autorités iraqiennes constitue un aspect essentiel du travail de l'UNITAD. Elle découle de la prise de conscience que l'efficacité des enquêtes menées dans le pays dépend de l'exploitation totale des talents et de l'expertise des juristes, des enquêteurs, des interprètes et des analystes nationaux. Dans cette optique, Karim a donné la priorité à un dialogue efficace avec le Gouvernement et le système judiciaire iraqiens et des organes relevant du

[Original : anglais]

gouvernement régional du Kurdistan, en s'assurant du soutien des intéressés aux travaux de l'UNITAD. En parallèle, Karim a cherché à maintenir un dialogue continu avec tous les membres du Conseil de sécurité et les autres États membres afin de souligner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat.

*Recrutement et gestion du personnel* : Karim dirige une équipe de 154 juristes, enquêteurs, analystes, psychologues cliniques, experts en gestion de l'information, conseillers politiques et personnels auxiliaires. En partant de zéro, l'UNITAD a atteint un équilibre entre les sexes au sein de son personnel permanent et auxiliaire, y compris aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie. Il a également été tenu compte de la diversité géographique puisque les agents recrutés sont originaires d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Europe, des Caraïbes et d'Asie.

*Dialogue avec les communautés, les acteurs de la société civile et les chefs religieux* : La priorité a été accordée à l'établissement de liens solides avec les communautés touchées, les chefs religieux et les groupes de survivants. Cette approche se reflète dans les efforts couronnés de succès — déployés au début par le seul Karim, puis conjointement avec le conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng — en vue de l'adoption de la Déclaration interconfessionnelle sur les victimes et les survivants de Daech, laquelle a été approuvée par toutes les grandes religions en Iraq. Pour traduire la priorité accordée à son engagement auprès de l'ensemble des parties prenantes, Karim a également dirigé la création du Forum de dialogue UNITAD-ONG conçu pour encourager les organisations non gouvernementales à coopérer avec l'Équipe.

*Administration du budget* : En sa qualité de Chef de l'Équipe, Karim a défendu avec succès des budgets devant le CCQAB et la Cinquième commission. Il est responsable d'un budget d'environ 30 millions de dollars par an comprenant des contributions du budget ordinaire des Nations Unies et d'un fonds d'affectation spéciale créé conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité. En ce qui concerne ce dernier fonds, Karim a réussi à obtenir d'importantes contributions extrabudgétaires, ainsi que le détachement d'experts nationaux d'États comme l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, la Jordanie, les Pays-Bas, le Qatar, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

*Exploitation de la technologie et des innovations dans l'exécution du mandat* : Consciente que les énormes ensembles de données rencontrés dans les enquêtes doivent être traités avec des outils modernes afin de garantir un traitement et une analyse en temps utile, l'UNITAD s'est particulièrement attachée à exploiter la technologie de manière intégrée. Des logiciels internes ont été conçus en fonction des besoins et il est également fait appel à des logiciels et outils propriétaires spécialisés. L'un des principaux objectifs a été de veiller à ce que des approches innovantes soient intégrées dans les principaux systèmes de gestion des éléments de preuve.

***(ii) Avocat de l'accusation, Bureau du Procureur, Tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR)***

De 1997 à 2000, Karim a occupé le poste de conseiller juridique au sein du Bureau du procureur des tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR). Il a travaillé sur des affaires telles que *Delalic et autres* (TPIY) en première instance pour l'avocat principal Eric Ostberg, puis pour Grant Niemann. Karim a assisté aux sessions du tribunal, rédigé diverses pièces (y compris en qualité de coauteur de la réponse du Procureur à l'argument de la défense invoquant le caractère infondé de l'accusation). Il a aussi participé régulièrement aux réunions

[Original : anglais]

hebdomadaires des conseillers juridiques en vue d'aborder diverses questions politiques et juridiques devant être prises en considération dans le cadre de cette juridiction encore jeune à l'époque. Il a également participé à l'examen de plusieurs inculpations. En 1998, Karim a été l'un des deux avocats basés à La Haye chargés de conseiller et d'assister les Procureurs en chef du TPIY et du TPIR sur les questions juridiques et d'assurer la liaison avec les équipes de Kigali, Arusha et La Haye. Travaillant directement sous les ordres des Procureurs en chef successifs – Mohamed Chande Othman et (feu) Bernard Muna – Karim a effectué des missions à Arusha et Kigali, prodiguant des conseils sur diverses questions relevant des stades de la préparation du procès et du procès lui-même. Karim a aussi travaillé en qualité de conseiller juridique, puis de conseil en appel, sur diverses affaires ayant donné lieu à des arrêts de principe tels que *Akayesu*, *Kayeshemi & Ruzindana*, *Kambanda* et *Serushago* (TPIR). Son travail a été qualifié de « remarquable » par les deux Procureurs en chef, à savoir Louise Arbour et Carla del Ponte respectivement.

**(iii) Depuis 2010 : Membre de Temple Garden Chambers, Temple, Londres & Lange Voorhuit 82, La Haye.** TGC est un cabinet réputé pour son expertise en matière de droit pénal international, d'extradition et d'enquêtes publiques. (Dès sa nomination par l'ONU en 2018, Karim a cessé toute activité privée).

**(iv) 2000-2010 : Membre de 2 Hare Court, Temple, Londres.** Karim a poursuivi tout l'éventail des affaires pénales au barreau et a figuré sur la « liste Old Bailey » pour poursuivre les infractions les plus graves. Il a fait partie du tableau des avocats du ministère public. Il a poursuivi des affaires de violences sexuelles et d'atteintes à la personne. Il a également représenté le ministre de l'Intérieur et les plaignants dans de nombreuses affaires relevant du droit de l'immigration et des réfugiés.

**(v) 1992-1996 : Procureur de la Couronne et procureur principal, CPS, (Tower Bridge, City and Old street branch,) Londres.** Karim a régulièrement comparu en tant qu'avocat du ministère public devant les tribunaux. Il a également servi comme mentor auprès du personnel nouvellement recruté. Avocat chargé de l'examen de toute une série d'affaires pénales, de meurtres (homicides), de viols et autres atteintes à la personne. Il a également acquis de l'expérience dans le traitement des affaires concernant les jeunes. 1992-1996 : Crown Prosecutor & Senior Crown Prosecutor, CPS, (Tower Bridge, City and Old street branch,) Londres.

## **2. Expérience en matière de représentation des victimes devant les tribunaux et de conduite des enquêtes**

**(i) Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens CETC (Cambodge), conseil principal des parties civiles (victimes)**

En 2009, Karim Khan a été chargé de diriger bénévolement le plus grand groupe de parties civiles (victimes) dans la première affaire soumise aux CETC (*Le Procureur c. Kaing Guek Eav, alias Duch*). Duch a été poursuivi avec succès et Karim est ensuite intervenu comme avocat principal pour les victimes dans l'appel qui a suivi, lequel a confirmé la condamnation. Karim a réuni et dirigé une équipe internationale qui a travaillé entièrement à titre bénévole. Il a réussi à obtenir le financement du co-conseil national de l'équipe. Les activités déployées devant cette instance dans le cadre de la défense des victimes sont décrites dans le documentaire « Brother Number One ».

[www.youtube.com/watch?v=3911fBwYxIQ](http://www.youtube.com/watch?v=3911fBwYxIQ)

**(ii) Conseil principal des victimes albanaises**

*Version résumée du curriculum vitae de Karim A. A. Khan Q.C.*

Jusqu'en 2016, Karim a également dirigé une équipe, initiée par une minorité ethnique albanaise, chargée des recours possibles au titre de la CEDH et d'autres instruments internationaux dans des affaires relatives à des violations présumées du droit à la vie et à la propriété.

***(iii) Conseil international principal des victimes, Kenya***

Avocat principal jusqu'en juillet 2018 pour les plus de 116 000 victimes des communautés Kipsigis et Talai demandant réparation au titre des violations présumées de leurs droits fondamentaux commises pendant la période coloniale. Karim a dirigé une large équipe multidisciplinaire d'environ 40 professionnels, dont des juristes internationaux et kenyans, des enquêteurs, des historiens et des analystes, ainsi que des experts en psychologie sociale et en santé mentale.

<https://www.youtube.com/watch?v=XhIQKOsTSMg>

***(iv) Conseiller principal des victimes, Sierra Leone***

Conseil principal (à titre bénévole) à partir de 2016 pour les victimes de viols commis dans le passé et les enfants nés de viols (aujourd'hui adultes) par un prêtre xavérien en Sierra Leone. Compensation accordée aux clients par l'Église en 2018.

Avocat principal (à titre bénévole) jusqu'en juillet 2018 de victimes de torture, d'abus sexuels et d'exécutions sommaires commis pendant le conflit de 1998-1999. Des enquêtes actives ont été menées en Sierra Leone. L'affaire a été soumise à la Cour suprême de Sierra Leone et a fait l'objet d'un documentaire d'Al Jazeera intitulé « Peacekillers » :

<https://www.aljazeera.com/programmes/peopleandpower/2018/09/peacekillers-180913060801441.html>

***(v) Avocat international, Tribunal militaire, Yaoundé, Cameroun***

Avocat représentant à titre bénévole le défenseur des droits de l'homme et ancien officier des droits de l'homme des Nations Unies et juriste de la Chambre de première instance du TSSL, Felix Agbor-Bala Nkongho. Felix Bala était accusé de divers crimes passibles de la peine capitale en raison de son activité de défense des victimes de violations des droits de l'homme au Cameroun. Travaillant en collaboration avec l'ancien procureur adjoint du TPIR, feu Bernard Muna, Karim a réussi à obtenir des droits d'audience et à faire plusieurs dépositions orales devant le tribunal militaire de Yaoundé. Ces démarches ont contribué à la libération de Bala et à l'abandon des charges capitales retenues contre lui par le président du Cameroun (2017).

**3. Expérience dans la défense d'un dossier devant un tribunal et dans la conduite d'enquêtes**

***(i) Chambres spéciales pour les crimes graves établies par les Nations Unies, Timor oriental, conseiller principal***

En 2001, Karim a été chargé de la défense de Cancio Lopes de Carvalho, commandant de la milice Mahidi, devant les Chambres spéciales pour les crimes graves au Timor oriental.

***(ii) TPIY, conseil et conseil principal***

En 2003, Karim a été nommé avocat de la défense dans l'affaire *Le Procureur contre Limaj*, la première affaire visant l'UCK portée devant le TPIY (Limaj a été acquitté de tous les chefs d'accusation en novembre 2005, le Procureur a été débouté en appel). Karim a été désigné par le Greffier du TPIY comme conseil indépendant de l'ancien chef des forces armées de Bosnie dans l'affaire *Le Procureur contre Sefer Halilovic*. (L'accusé a été autorisé à interjeter appel devant le président du TPIY). Karim est également intervenu en qualité de conseil de la défense lors du procès *Le Procureur contre Prlic et autres* (dans lequel il représentait l'accusé Bruno Stojic, un Croate de Bosnie). En mai 2008, il a

[Original : anglais]

également été chargé de représenter le ministre de la Culture du Kosovo (affaire *Procureur contre Haraqija*) accusé d'outrage criminel devant le TPIY. (L'intéressé a été acquitté de tous les chefs d'accusation en appel). Karim a aussi défendu l'ancienne porte-parole du TPIY, Florence Hartmann, dans une affaire d'atteinte à l'autorité du tribunal. Il a également représenté l'ancien chef d'état-major général de Serbie dans l'affaire *Le Procureur contre Momlilo Perisic*.

**(iii) Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL), conseil et conseil principal**

Conseil de la défense dans l'affaire *Procureur contre Alex Brima* devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Entre avril 2006 et juin 2007, Karim a aussi été le conseil principal de la défense dans l'affaire *Le Procureur contre Charles Ghankay Taylor* (ancien président du Libéria) devant le TSSL. Il a mené des enquêtes en Sierra Leone et au Libéria, alors qu'une partie de l'équipe était également basée à La Haye.

**(iv) Cour pénale internationale (CPI), conseil principal**

En novembre 2008, Karim Khan a été nommé co-conseil principal dans l'une des premières affaires portées devant la Cour pénale internationale, *Le Procureur contre Jean Pierre Bemba Gombo* (ancien vice-président de la République démocratique du Congo) pour des crimes prétendument commis en République centrafricaine. (La Chambre préliminaire a confirmé les charges retenues en vertu de l'article 25 du Statut de Rome au lieu de celles fondées sur l'article 28 de cet instrument).

Entre 2008 et 2010, l'avocat principal a représenté le chef des rebelles du Darfour, Bahar Idriss Abu Garda, le premier suspect à se livrer volontairement à la Cour, lequel a été acquitté dès le stade de la confirmation des charges (une première pour la CPI). À l'issue d'une audience de confirmation contestée, **aucune des accusations n'a été retenue** par la Chambre préliminaire et la demande d'autorisation d'appel du Procureur a été rejetée.

En mars 2010, Karim a travaillé sur une affaire concernant deux autres chefs rebelles du Darfour, Abdullah Banda et Saleh Jerbo. Il a collaboré avec le BdP, le Greffe et d'autres organes pour assurer la comparution volontaire de ces deux suspects devant la Cour en juin 2010. Il s'agit de la première affaire devant la CPI dont la confirmation n'a pas été contestée par la défense et qui a fait l'objet d'une procédure accélérée jusqu'au stade du procès.

En janvier 2011, Karim a été chargé, en sa qualité de conseil principal, de représenter l'ambassadeur Francis Muthaura, secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique du Kenya. Après des investigations actives au Kenya et un long procès, **toutes les accusations ont été retirées** par le Procureur en mars 2013, avant le début du procès. C'est la première fois que le procureur de la CPI abandonne des charges dans une affaire ayant fait l'objet d'une confirmation.

Chargé de mission en qualité de conseil principal de William Ruto, vice-président du Kenya. Karim a mené des enquêtes complètes et approfondies dans ce pays afin d'obtenir des preuves médico-légales, de mener des analyses de traçage d'appels téléphoniques passés sur des réseaux cellulaires et de procéder à des enquêtes documentaires, ainsi que de recueillir des témoignages. Cette affaire s'est terminée en 2016 lorsque les conseils ont obtenu l'acquiescement **sans avoir à présenter de défense**.

De 2016 à juin 2018, Karim a été nommé conseiller principal de Saif Al-Islam Kadhafi en ce qui concerne uniquement la question d'une contestation de la recevabilité de la compétence de la CPI fondée sur une assertion de double incrimination contraire au principe de *ne bis in idem*.

[Original : anglais]

**(v) Tribunal spécial pour le Liban (TSL), conseil principal**

Conseil principal de la défense d'*Al Jadeed TV* et de Mme Karma Khayat en relation avec les accusations d'outrage au Tribunal spécial pour le Liban (TSL). Karim a mené des enquêtes actives au Liban. Cette affaire est la première dans laquelle une personne morale est accusée devant un tribunal pénal international ou un tribunal hybride. La société Al-Jadeed et Mme Khayat ont été acquittées de tous les chefs d'accusation en 2016. Les appels interjetés par le procureur ont été rejetés.

**(vi) Affaire pénale libyenne, conseil international principal**

Conseil international jusqu'en juillet 2018 pour la représentation de l'ancien Premier ministre libyen, Baghdadi Al-Mahmoudi, lequel avait été accusé devant les tribunaux libyens jusqu'à ce que la libération de l'intéressé soit ordonnée en 2019.

**(vii) EULEX Kosovo, conseil international principal**

Entre 2010 et 2012, conseil principal de Fatmir Limaj (ancien vice-premier ministre du Kosovo) en relation avec des accusations de crimes de guerre — prétendument commis au Kosovo — portées en 1999 devant le système judiciaire (hybride) d'EULEX au Kosovo. Karim a dirigé les enquêtes, effectué des visites sur le terrain et donné des instructions aux experts. À l'issue de ce procès, Fatmir Limaj a été acquitté le 2 avril 2012 de tous les chefs d'accusation. La Cour suprême du Kosovo a ordonné un nouveau procès devant une nouvelle chambre de première instance et Karim est également intervenu en qualité de conseil principal dans cette affaire qui s'est à nouveau terminée par un acquittement complet sur tous les chefs d'accusation. Karim a aussi été le conseil principal de Limaj en l'affaire de corruption EULEX dans laquelle son client a été acquitté de tous les chefs d'accusation.

#### **4. Autres activités internationales**

***Président de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) (2017-2018)***

Il est à noter que pendant sa présidence de l'ABCPI, Karim a participé aux débats simulés de GQUAL et signé le plan d'action GQUAL au nom de l'association. Le groupe de travail sur le harcèlement a également été créé. Des points focaux régionaux et nationaux ont été désignés, tant au niveau des États que des parties non étatiques. Karim a pris la peine de visiter à ses propres frais plusieurs pays sous-représentés comme Singapour, Fidji et Timor-Leste afin de mieux faire connaître le travail de la CPI et de l'ABCPI.

**Membre du comité juridique et conseiller juridique du secrétaire général, Asian Hockey Federation (AHF)**

Entre 2010 et 2014 a été membre du comité juridique et conseiller juridique de la Fédération asiatique de hockey, une entité continentale relevant de la FIH.

**Conseil et avocat, Cour internationale de Justice**

Jusqu'en juin 2018, Karim a fait partie d'une équipe — aux côtés des professeurs Payam Akhavan, Vaughan Lowe QC, Mathias Forteau, Alan Boyle et Philipa Boyle — défendant le Kenya dans l'affaire *Délimitation maritime dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya)*. À ce titre, il a participé à la procédure orale tenue dans le Palais de la Paix.

#### **5. Conférences et événements publics**

Karim a donné de multiples conférences sur le thème du droit pénal international dans le monde entier, notamment dans les universités de Tsinghua (Chine), Florence, Sarajevo,

[Original : anglais]

Utrecht, Stanford, Northwestern, King's College (Londres) et Oxford, à l'Académie militaire de Sandhurst, au Joint Service Command and Staff College (Royaume-Uni, 2001-2010), au Centre de formation de la police nationale de Bramshill, à Phnom Penh, Cambodge (atelier pour les juges des CETC) et à Beyrouth. Il est également intervenu en qualité de représentant du Liban devant la conférence des chefs de barreaux organisée par l'International Bar Association ou IBA (2012) et à l'événement organisé par la même IBA pour le dixième anniversaire de la CPI au Palais de la Paix. Il a aussi pris la parole devant la conférence du 20<sup>e</sup> anniversaire du TPIR à Arusha (2014), la conférence annuelle de l'IBA à Tokyo (2014), le « Sommet mondial des droits de l'homme » à Tokyo (2015) et à la conférence annuelle de l'IBA sur le droit pénal international, La Haye (2015 et 2016). Karim a aussi fait une présentation en dans le cadre de la conférence annuelle de la WSD Handa, a prononcé une conférence intitulée « Islam and Human Rights » devant le Stanford Centre for Justice and Human Rights, Stanford University, Californie. Il est aussi intervenu dans le cadre de la Conférence commémorative Franz-Hermann Bruner sur « L'intégrité dans les enquêtes » lors de la 19<sup>e</sup> conférence pour les enquêteurs internationaux (CII), Songo, Corée du Sud (2018). Il a prononcé en 2018 un discours-programme intitulé « Islam and Human Rights » devant la conférence de paix de la PAAMA (à Londres). Il a participé à la deuxième conférence de paix de l'AMA, sur le thème « Islamic law, Justice and Human Rights » à Banjul, Gambie, en 2019.

Formateur et conférencier à l'Académie judiciaire des Philippines (PHILJA) à laquelle ont participé le président et les juges de la Cour suprême de ce pays (19-23 janvier 2016 et novembre 2016). Formateur et directeur du cours intitulé « Best Practices in Human Rights Investigations », Commission des droits de l'homme des Philippines, Manille, 21-23 février 2018. Karim a également participé à une session de formation de la Cour constitutionnelle d'Indonésie (Jakarta, 26-27 février 2018) sur le droit pénal international, les enquêtes et les preuves. Il a organisé une formation, au profit des commissaires de la Commission indonésienne des droits de l'homme, sur les meilleures pratiques en matière de collecte de preuves et d'interrogatoire des victimes et des témoins de violations flagrantes des droits de l'homme. De 2016 à 2018, il a été nommé formateur en droit pénal international, poursuites et enquêtes par le procureur général du Timor-Leste (Timor oriental), M. Jose Xiemenes. Karim a aussi dirigé des sessions de formation destinées aux juges, aux procureurs et aux officiers supérieurs de la police à Dili

## **6. Nominations et distinctions**

Criminal Lawyer of the Year 2017 (Royaume-Uni) ; Society of Asian Lawyers (SAL) ; professeur invité, droit international et droits de l'homme, Fourah Bay College, Université de Sierra Leone ; chercheur principal, King's College, Londres (1999-2002) ; conférencier honoraire, École de droit, Université d'Utrecht (2010-2011 et 2012-2013) ; ancien directeur de la Peace and Justice Initiative ; membre du groupe de travail de l'ABC sur la Loi de 2001 relative à la CPI ; membre du Foreign & Commonwealth Office, Pro Bono Human Rights Panel ; membre du panel des Prosecution Advocates de l'Attorney General (2001-2004). Karim a en outre obtenu la bourse de la Fondation John D & Catherine MacArthur sur la paix et la sécurité internationales en 1999 et la bourse Alexander Maxwell Law Scholarship Trust en 2001. En 2008, il a été élu membre à titre individuel de l'International Legal Assistance Consortium (ILAC). Il a également été membre du conseil de discipline de l'Association des avocats de la défense du TPIY (ADC) de 2007 à 2010). Il a présidé le Comité Amicus, (ADC) et siégé au conseil de discipline du TPIY (aux côtés de magistrats de cette juridiction) de 2009 à 2013. En 2010, Karim a également été élu membre de la Commission disciplinaire d'appel de la CPI (où il a siégé aux côtés de magistrats de cette juridiction entre 2012 et 2015)



## 7. Liste partielle d'articles écrits ou coécrits par Karim Khan

- **Auteur collaborateur** : “Integrity & independence in the delivery of accountability” in CILRAP & Nuremberg Principles Academy publication “On integrity in international criminal justice”. Eds. Professors Bergsmo & Dietrich, TOAEP (à paraître bientôt);
- **Coauteur** : Archbold International Criminal Courts (Sweet & Maxwell, 1<sup>st</sup> ed 2003; 2<sup>nd</sup> ed 2005, 3<sup>rd</sup> ed 2009 4<sup>th</sup> edition (2013) 5<sup>th</sup> edition (2018);
- **Coéditeur et auteur collaborateur** : Principles of Evidence in International Criminal Law, (Oxford University Press) (2010)
- **Collaborateur** : Human Rights Practice (Sweet & Maxwell. 2002 to 2016);
- **Auteur collaborateur** : Commentary to the Rome Statute on the ICC (Baden-Baden) 2000; 2<sup>nd</sup> ed 2008; 3<sup>rd</sup> edition (2016)
- **Coéditeur** : International Criminal Law Reports (ICLR) (Cameron May) (2006 to 2014) ;
- **Coauteur** : An unbreakable thread? The presumption of innocence in international law in “Promoting Accountability under international law for gross human rights violations in Africa, Essays in honour of Prosecutor Hassan Jallow”, (Brill I Nijhoff, 2015)
- **Coauteur** : “Sitting on Evidence? Systemic Failings in the ICC disclosure regime – time for reform” in Law and Practice of the International Criminal Court, (OUP, 2015)
- **Coauteur** : Defensive Practices: Representing Clients Before the International Criminal Court, 76 Law and Contemporary Problems 191-233 (2014);
- **Coauteur** : The Presumption of Innocence at International and Hybrid Criminal Tribunals and Courts, Sri Lankan Law College Journal (2014);
- **Auteur** : Oxford Transitional Justice Research — Working Papers Series, article consacré à la participation des victimes devant les CETC (2010)